LA CULTURE DES DROITS AU CANADA : 50 ANS PLUS TARD

DOMINIQUE CLÉMENT

Dominique Clément est professeur agrégé de sociologie à l'Université de l'Alberta, qu'il a rejoint en 2008. Il est un sociologue historique canadien spécialisé en droit des droits de la personne, en activisme et en mouvements sociaux. Il est professeur adjoint aux départements d'histoire et de littérature classique et d'études en politique de l'éducation à l'Université de l'Alberta. Il est le fondateur et l'auteur de l'Histoire des droits de la personne du Canada, un portail d'enseignement et de recherche sur l'histoire des droits de la personne au Canada

Pendant les célébrations du centenaire du Canada en 1967, une autre célébration, celle-ci moins visible, a eu lieu. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont adopté leurs premières lois sur les droits de la personne. À l'exception du *Code des droits de la personne* de l'Ontario en 1961 qui établissait un précédent, ce sont les premiers statuts sur les droits de la personne de l'histoire du Canada. Dans la décennie qui a suivi, toutes les autres provinces ont adopté des lois semblables. Ce fut une véritable révolution dans le droit canadien. La Cour suprême du Canada déclarerait plus tard que ces lois étaient quasi constitutionnelles et parmi les lois les plus fondamentales du pays. À l'aube du 21e siècle, le Canada avait produit l'un des systèmes juridiques les plus sophistiqués en matière de droits de la personne dans le monde.

La transformation de la culture des droits au Canada au cours des cinquante dernières années est étonnante. Une des leçons les plus difficiles à enseigner sur les droits de la personne est que les gens n'ont pas toujours formulé leurs revendications en utilisant le discours des droits. Lorsque les rebelles ont cherché à renverser le règne britannique en 1837-8, ils ont formulé leurs revendications de liberté d'expression et de gouvernement responsable comme étant des « libertés britanniques » plutôt que des droits universels. En 1923, lorsque la *Chinese Consolidated Benevolent Association* a organisé une campagne contre les écoles ségréguées, elle a soutenu que « la ségrégation est contraire à tous les idéaux britanniques de justice et d'égalité ». Une telle conception limitée des droits - fondée sur la citoyenneté plutôt que sur l'humanité - explique en partie comment les plus ardents défenseurs de la liberté de l'époque pouvaient dans un même souffle refuser aux femmes le droit de vote ou l'égalité de traitement aux minorités.

L'une des grandes idées fausses de l'histoire du Canada est que ce sont les horreurs de l'Holocauste qui ont incité les Canadiens à adopter les principes universels des droits de la personne. En réalité, le gouvernement fédéral s'est opposé à la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. La discrimination a continué de faire partie de la vie de nombreux Canadiens, et ce plusieurs décennies après la guerre. La véritable transformation a commencé dans les années entourant le centenaire. Les gouvernements ont commencé à adopter des lois sophistiquées sur les droits de la personne tout en révisant d'autres lois afin de mieux protéger les libertés individuelles. Le gouvernement fédéral a également intégré les droits de la personne en tant que composante de sa politique étrangère. Dans les années 1970, le Canada a imposé des sanctions aux contrevenants aux droits de la personne à l'étranger, a offert des fonds aux organisations internationales de défense des droits de la personne et fut signataire de nombreux traités. Pendant ce temps, les mouvements sociaux consacrés aux droits de la personne ont proliféré à travers le pays. Il y a eu un niveau de mobilisation et d'activisme sans précédent à la fin des années 1960. Enfin, de nombreuses élites politiques et mouvements sociaux ont commencé à plaider en faveur d'une déclaration constitutionnelle des droits, qui a abouti à la *Charte des droits et libertés* en 1982.

Le développement le plus important, cependant, fut beaucoup plus subtil. En 1967, les droits de la personne étaient devenus langage courant pour formuler des revendications. Une recherche de l'expression « droits de la personne » dans deux grands journaux du pays – le *Toronto Star* et *The Globe and Mail* – démontre l'utilisation minimale de cette expression pendant une bonne partie de leur histoire. À partir des années 1960, cependant, un changement dramatique s'est produit, dans la mesure où il devenait de plus en plus courant de considérer les problèmes sociaux comme des violations des droits de la personne.

FIGURE 1 : *THE GLOBE AND MAIL*, 1850 À 2009, NOMBRE D'INSTANCES DE L'UTILISATION DE L'EXPRESSION « DROITS DE LA PERSONNE »

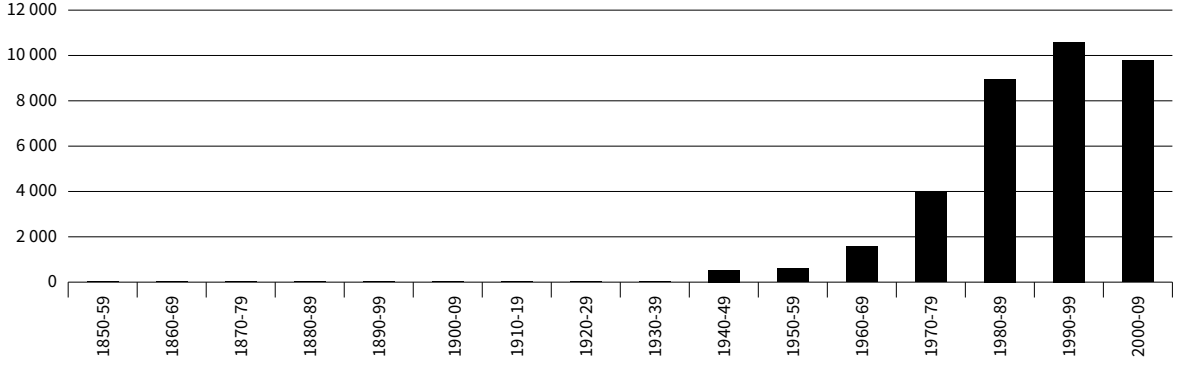

FIGURE 2 : *THE TORONTO STAR*, 1850 À 2009, NOMBRE D'INSTANCES DE L'UTILISATION DE L'EXPRESSION « DROITS DE LA PERSONNE »

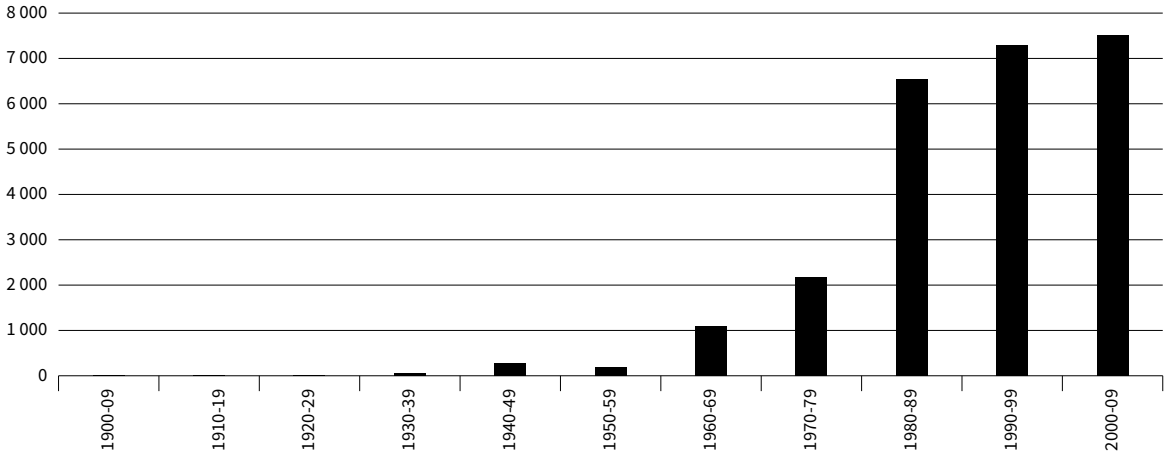

L'omniprésence du « discours sur les droits » s'est depuis manifestée dans presque tous les aspects de la vie canadienne. Les lois anti-discrimination d'origine s'appliquaient uniquement à la race, à la religion et à l'appartenance ethnique. Cinquante ans plus tard, ces lois interdisent la discrimination sur plus d'une douzaine de motifs, de l'orientation sexuelle au statut familial. De même, les lois qui existent depuis plus d'un siècle ont été abrogées parce qu'elles enfreignent le principe des droits de la personne. Au cours des dernières années seulement, la Cour suprême du Canada s'est prononcée contre les lois sur la sollicitation, a reconnu le droit à la négociation collective et a renversé les interdictions sur le suicide assisté. Le discours sur les droits a également transformé la politique. Au cours des audiences parlementaires sur une proposition de loi fédérale sur les droits en 1947 et 1950, la plupart des parlementaires et des organismes communautaires n'ont revendiqué que la reconnaissance du droit à la liberté d'expression, d'association, d'assemblée, de presse, de religion, d'égalité de traitement et de procédure régulière. En 1980-1, cependant, lors des audiences sur la *Charte des droits et libertés*, on exigeait la reconnaissance constitutionnelle des droits à la langue, l'apprentissage, les soins de santé, l'éducation, le salaire minimum, l'autodétermination, le repos et les loisirs, le travail significatif, l'avortement, la garderie, la mobilité, le regroupement familial, la rétention culturelle et bien plus encore. Plus récemment, lors des audiences à travers le pays en 2009 sur le Musée canadien des droits de la personne, les gens ont identifié un éventail encore plus large d'enjeux en tant que violations des droits de la personne : la perte des systèmes de langue, de culture et de croyance des peuples autochtones ; la pauvreté et la violence à l'égard des femmes ; l'intimidation dans les cours d'écoles ; la dévastation écologique ; le sous-emploi ; l'exclusion sociale ; et plus.

Ce qui est important, c'est que les gens ne

demandent pas de compensations pour ces enjeux sociaux et d'autres. Les gens se mobilisent sur la question de la pauvreté depuis des générations. Au lieu de cela, pour la première fois dans l'histoire, il est maintenant courant que les gens formulent ces enjeux comme enfreignant des droits de la personne fondamentaux.

La transformation de la culture des droits des Canadiens est mise en évidence un peu partout aujourd'hui, des sondages d'opinion aux positions mises de l'avant par les groupes de mobilisation. 70 % des répondants à un sondage de 1960 avaient unanimement convenu que les femmes mariées ne devraient pas avoir de chances égales aux hommes en matière d'emploi. Un sondage de 1968 a demandé si le comportement homosexuel (en privé) devrait être criminalisé : 41% ont répondu oui et 42% ont répondu non. Cependant, dans un sondage effectué en 1982, 69 % ont convenu que la discrimination à l'égard des minorités raciales devrait être interdite et 77 % ont soutenu l'interdiction de la discrimination fondée sur le sexe. Un sondage de 1999 a révélé qu'une grande majorité de personnes au Québec et au Canada atlantique (plus de 87 %, et 75 % en Ontario) appuyaient l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la législation sur les droits de la personne. Aujourd'hui, des organisations aussi diverses que Greenpeace, B'Nai Brith, le Congrès du travail du Canada, la Conférence des évêques catholiques du Canada, la Coalition ontarienne contre la pauvreté, la Société Elizabeth Fry et le Conseil des Canadiens avec déficiences soutiennent que l'accès au traitement médical, l'accès au logement, l'itinérance, l'exploitation des travailleurs du sexe, l'eau propre, l'autodétermination, la paix, la sécurité, la garde d'enfants, la négociation collective ou la mobilité de la main-d'œuvre constituent des droits de la personne.

Aussi tard que dans les années 1960, les Canadiens ont formulé des enjeux sociaux tels que la pauvreté ou l'inconduite de la police comme enfreignant des libertés britanniques ou des valeurs chrétiennes. En 2017, cependant, les Canadiens sont plus susceptibles de croire que ces enjeux sociaux enfreignent le principe des droits de la personne universels. Pour beaucoup, c'est une raison de célébrer. Formuler l'enjeu de la pauvreté des enfants sur les réserves des peuples autochtones, comme la Société de soutien à l'enfance et à la famille des premières nations du Canada a réussi à le faire devant le Tribunal canadien des droits de la personne, est une stratégie visant à faire pression sur les gouvernements récalcitrants afin qu'ils agissent sur des problèmes sociaux urgents.

D'autres, cependant, craignent que les commissions des droits de la personne ne deviennent des forums servant à élaborer des politiques sociales. En outre, plusieurs implications sont à prendre en compte lorsque l'on formule un large éventail de revendications comme étant des droits de la personne. Les droits de la personne sont un discours absolus : ce sont des principes non négociables. Formuler des revendications comme étant des droits de la personne place ces dernières au-dessus des considérations pragmatiques de l'élaboration des politiques. On formule de ce fait l'enjeu en termes clairs et, par conséquent, on limite toute possibilité de compromis. Mais les ressources, comme les fonds pour l'éducation ou la santé, ne sont pas illimitées. L'élaboration de politiques requiert des compromis. Formuler des enjeux tels le financement pour des étudiants handicapés ou la pauvreté sur les réserves des Autochtones comme étant des droits

de la personne ouvre la voie à un conflit entre les acteurs sociaux qui ont compris leurs revendications comme étant des droits non négociables. Cela justifie également que les gouvernements refusent les ressources nécessaires à ceux qui en ont besoin en insistant sur le respect des droits de la personne des autres. Et il y a des conséquences imprévues à encourager les gens à formuler toutes leurs revendications comme étant des droits de la personne. Un juge de l'Ontario a statué en 2014 que les Autochtones avaient un « droit constitutionnellement protégé de continuer la pratique de leur médecine traditionnelle ». Le juge a permis à une mère de retirer sa fille autochtone de 11 ans souffrant de leucémie du programme de traitements en chimiothérapie et de la placer dans un centre de guérison holistique en Floride.

Pour la plupart des Canadiens, les célébrations du centenaire et l'Expo 67 ont symbolisé l'atteinte de la maturité pour le pays et l'affirmation de sa place sur la scène mondiale. La transformation de la culture des droits au Canada à ce moment était tout aussi symbolique d'un nouvel engagement avec le monde. Pour la première fois dans l'histoire, la plupart des Canadiens utilisaient le discours des droits de la personne pour formuler leurs revendications plutôt que la notion plus restreinte des libertés britanniques. Les développements post-1967 ont constitué un changement étonnant pour un pays qui, jusqu'alors, n'avait pas de mouvement pour les droits de la personne, aucune loi sur les droits de la personne, aucune préoccupation pour les violations des droits de la personne à l'étranger et s'opposait à la Déclaration universelle des droits de l'homme. La génération émergeant des célébrations du centenaire et de l'Expo 67 a permis de redéfinir le Canada en tant que leader mondial de la promotion des droits de la personne à l'étranger. Ce fut, bien entendu, une révolution imparfaite qui n'a pas fonctionné pour bon nombre de personnes. La pauvreté infantile demeure répandue, les femmes font encore face à la discrimination et les Autochtones se classent en dernier dans presque toutes les études portant sur l'égalité sociale. Pourtant, c'était une véritable révolution qui a touché presque tous les aspects de la vie des Canadiens.